

AVANT DE VOUS LANCER DANS CE GENRE D'INVESTISSEMENT

Les questions que vous posez sur le bitcoin

À l'heure où le Libra de Facebook remet les cryptomonnaies en lumière, certains pourraient être tentés d'investir une partie de leurs économies dans ces nouveaux actifs. Mais les monnaies virtuelles continuent de susciter une série de questions. « Bitcoin & cryptomonnaies », un ouvrage écrit par un journaliste de « Trends-Tendances », y répond.

CHRISTOPHE CHARLOT

Le timing est parfait. Alors que Facebook annonce le lancement de sa propre cryptomonnaie et que le cours du bitcoin reprend du tonus, les libraires belges alignent dans leurs rayons un nouveau livre destiné aux investisseurs débutants et à tous ceux qui aimeraient comprendre le phénomène des « crypto ». Son auteur ? Gilles Quoistiaux, journaliste chez *Trends-Tendances* et auteur de l'expérience *Bitcoin Challenge*, qui fut relatée dans ce magazine pendant près de trois mois.

En début d'année 2018, juste après la grande folie du bitcoin à 16.000 euros, le journaliste s'était en effet lancé dans un pari fou : investir dans la célèbre cryptomonnaie et doubler sa mise. Objectif ? Comprendre et pénétrer l'univers méconnu de ce type d'investissement. Hélas, en pleine période de déprime sur le marché de la « crypto », il avait perdu 34% des fonds investis...

Le portefeuille plus léger mais enrichi de nouvelles expériences, Gilles Quoistiaux sort aujourd'hui ce livre didactique et pratique, agrémentés d'exemples, qui revient sur son parcours d'investisseur. L'occasion de rappeler les quelques notions de base à connaître absolument avant de convertir une partie de ses économies dans ce type de monnaie.

Où trouve-t-on du bitcoin et des cryptomonnaies ?

Inutile de vous rendre chez votre institution bancaire habituelle. Tout se déroule en ligne sur des plateformes d'échange proposant bitcoin et autres monnaies virtuelles. Vous pouvez toutes les retrouver via le site spécialisé CoinMarketCap qui recense pas moins de 200 plateformes comme Kraken, Bitfinex, ou le chinois Binance. Le plus gros acteur du secteur s'appelle Coinbase. Il compterait plus de 20 mil-

lions d'utilisateurs dans le monde et donne accès à une cinquantaine de monnaies virtuelles. Mais comment choisir ? L'auteur suggère, notamment, de privilégier les plus connues et de multiplier les plateformes pour diluer le risque. Avant de faire son shopping, l'investisseur débutant prendra également soin de surveiller les cours de ces plateformes puisque « chacune d'elles fixe ses propres cours ».

Comment s'assurer d'investir en sécurité ?

« Les plateformes d'échange ne sont pas des banques, prévient d'emblée Gilles Quoistiaux. Si un pirate parvient à pénétrer dans les serveurs de la plateforme, il peut virer vos 'crypto' sur son propre portefeuille. On vous conseille donc d'éviter si possible de les conserver sur ces plateformes, ou juste le strict minimum. » Que faire alors ? Plusieurs



3 questions à Gilles Quoistiaux

Pourquoi avoir sorti ce livre ?

L'objectif de ce guide est d'accompagner les investisseurs dans leurs premières démarches. Je souhaite démystifier le monde des cryptomonnaies, montrer que les investissements dans ce secteur sont à la portée de tout le monde, mais aussi attirer l'attention sur les pièges et les obstacles

que l'on peut rencontrer. Le livre donne des clés de compréhension sur cet univers mystérieux et passionnant à la fois.

Est-ce légitime de donner des conseils sur le bitcoin alors que votre expérience vous a fait perdre 34 % de votre capital ?

Pendant mon expérience, le cours du bitcoin a chuté de 40 %. Mes

placements ont donc surperformé par rapport au marché ! (sourire) Blague à part, on ne peut pas apprendre sans faire d'erreurs... J'en ai certainement commis quelques-unes, et j'ai essayé de les analyser. Mon retour d'expérience devrait donc être utile à tous les novices qui découvrent les cryptomonnaies.



GETTY IMAGES

solutions permettent de sécuriser son portefeuille virtuel. Mais l'auteur, lui, suggère d'utiliser un portefeuille... physique. A savoir des clés type USB, qui permettent de « stocker vos clés privées hors d'Internet ». Deux concurrents se battent sur ce marché : le français Ledger et le tchègue Trezor.

Y a-t-il des frais lors des transactions liées au bitcoin ?

Le « trading » de monnaies virtuelles comme le bitcoin n'a rien de gratuit et « les frais qui s'ajoutent à chaque opération restent souvent en travers de la gorge des investisseurs, prévient l'auteur. Leur montant aléatoire et peu transparent représente jusqu'à plusieurs pour cent de la valeur de la transaction. » Plusieurs types de frais existent : frais de minage (qui sécurise la transaction), frais liés à la méthode de transaction, frais pour la plateforme de transaction, frais cachés. Attention, tous sont... cumulatifs ! Il est toutefois possible de minimiser leur l'impact sur les transactions

en comparant correctement les plateformes et en privilégiant les virements SEPA pour alimenter ses comptes sur les plateformes. Un procédé qui réduit les frais mais nécessite deux à trois jours de délai.

Comment éviter les arnaques ?

L'appât du gain attire une multitude de fraudeurs. Leur technique ? « De fausses promesses de gain facile », prévient Gilles Quoistiaux. Précisant au passage qu'ils utilisent le plus souvent le *phishing* ou des liens sponsorisés sur les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche. L'auteur suggère de se méfier de ceux qui se présentent comme conseillers (« le secteur n'étant pas régulé, les activités de conseil sont généralement pratiquées sous le manteau ») et des offres trop alléchantes, et de bien lire les conditions générales, souvent fantaisistes et parfois « très amusantes ». Sans oublier de consulter le site de la FSMA, le régulateur belge du secteur financier, qui présente une liste

noire des sites sur lesquels reposent des soupçons de fraude.

Mes gains (éventuels) sont-ils taxables ?

Les plus-values réalisées sur les investissements en cryptomonnaies sont-elles taxées en Belgique ? Pour Gilles Quoistiaux, « ces investissements ont toutes les caractéristiques d'un placement spéculatif soumis à taxation. Mais en l'absence d'un cadre légal spécifiquement dédié aux monnaies virtuelles, il reste une marge d'interprétation. » En 2018, le Service des décisions anticipées (SDA) chargé des *rulings* de l'administration fiscale a estimé que ces revenus doivent être taxés à 33%. A noter que la décision concernait un étudiant dans le cadre de ses « loisirs ». Si l'investisseur est un « pro », cette taxation pourrait grimper à 50%. Mais tout cela reste théorique car les monnaies virtuelles évoluent encore dans une zone grise, le législateur n'ayant pas réglementé ce domaine. D'ailleurs, si l'investisseur arrive à prouver que son investissement n'a rien de spéculatif, mais « reste dans les limites de la gestion d'un patrimoine en bon père de famille, son

taux de taxation sera égal à zéro », conclut le journaliste. ©

« Bitcoin & cryptomonnaies - Le guide pratique de l'investisseur débutant », Gilles Quoistiaux, éditions Mardaga, 197 pages.

Ne poussez-vous pas les gens à investir dans un produit finalement très dangereux ?

Je ne veux pas porter de jugement moral sur les choix d'investissement que les gens décident de poser, chacun fait ce qu'il veut avec son argent. Certes, le bitcoin et les cryptomonnaies entraînent une réputation sulfureuse. Mais en même temps, ces placements

risqués ont suscité un véritable engouement. En suivant quelques conseils de base, on peut parfaitement se prémunir contre les risques de piratage ou les arnaques qui pullulent sur ce marché. Par contre, la seule chose contre laquelle il est impossible de se prémunir, c'est la forte volatilité de ces actifs. C'est ce qui en fait des produits risqués et attractifs à la fois. ©

